



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 10 mars 2025,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne

Sont présents les conseillers suivants :

François Lupien, conseiller poste #1
Pierre Côté, conseiller poste #2,
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,
Éric Allard, conseiller poste #4,
Maureen Landry, conseillère poste #5
Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d’alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ;

2025.035 Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FEVRIER 2025 ;

2025.036 Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d’adopter les procès-verbaux du 10 février 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

4. CORRESPONDANCE ;

La correspondance est déposée

Monsieur Francois Lupien prends son siège à 19h34.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2025.037 Considérant les comptes à payer en date du 10 février 2025, et effectués durant le mois :



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Comptes payés durant le mois de février 2025 :

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
		Salaire Février 2025		9 763.91\$
	20-02-2025	Infotect	Fichier test	1.00\$
	20-02-2025	Cogeco	Internet février 2025	176.65\$
	20-02-2025	Hydro Québec	Luminaire de rue	78.17\$
	20-02-2025	Hydro Québec	Luminaire de rue	2.63\$
	20-02-2025	Groupe Maskatel	Internet garage janvier 2025	78.17\$
	27-02-2025	SAAQ	Immatriculation pick up	610.35\$
	17-02-2025	BENEVA	Assurance collective février 2025	976.86\$
	12-02-2025	Service de paie Des jardins	Frais paie février 2025	35.22\$
	13-02-2025	Service de paie Desjardins	Frais paie février 2025	37.22\$
	28-02-2025	Service de paie Desjardins	Frais paie février 2025	126.97\$
	20-02-2025	Service de paie Desjardins	Frais paie février 2025	35.22\$
10478	20-02-2025	Excavation Francoeur	Jean-Noel Déneigement	27 402.38\$
Total :				39 324.75\$

Comptes à payer au 10 mars 2025 :

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
10479	10-03-2025	ADMQ	Congrès Valérie Aubin	868.06\$
10480	10-03-2025	Clément Grenier & frère	Travaux électrique garage municipal	1 225.39\$
10481	10-03-2025	COMBEQ	Congrès 2025 Gaby Tessier	735.84\$
10482	10-03-2025	Municipalité Village NDBC	Dépenses bibliothèque, coordo et entretien 2025	1 753.57\$
10483	10-03-2025	Xerox	Vers. 19 de 22	809.10\$
10484	10-03-2025	David Beauchemin	Déneigement ch. Pont Mitchell	356.42\$
10485	10-03-2025	Les services EXP	Étude hydrologique ponceau 9 ^e rang Simpson	833.57\$
10486	10-03-2025	Hamel Propane Drummond	Propane garage municipal	434.60\$
10487	10-03-2025	Immovex	Rapport évaluation garage et hôtel de ville	2 069.55\$
Total :				9 086.10\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d’accepter les déboursés pour un total de 48 410.85\$.

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l’inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

2025.038

7.1 NETTOYAGE COURS D'EAU CORRIVEAU, BRANCHE AUDET ;

Considérant la demande reçue d'un citoyen afin de faire nettoyer le cours d'eau Corriveau, branche Audet, dans le rang 12 Wendover ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de mandater l'inspecteur à faire les vérifications et démarches nécessaire avec les citoyens et la MRC Drummond pour faire nettoyer le cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8 ADMINISTRATION:

8.1 FORMATION GESTION CONTRACTUELLE ADMQ:

2025.039

Considérant la formation de l'ADMQ sur la gestion contractuelle (diverses vérifications), soutenir le conseil et concrétiser les orientations municipales (bonne pratique) qui se tiendra le 2 avril prochain à Drummondville;

Il est proposé Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'inscrire la directrice générale au coût de 390\$ plus taxes. Que les frais de déplacement et représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.2 MOIS DE L'ARBRE:

2025.040

Considérant le ministère des forêts, de la Faune et des Parcs du Québec en collaboration avec l'association forestière du sud du Québec offre des arbres gratuitement aux municipalités dans le cadre de mai le mois de l'arbre et des forêts;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu de nommer mai, mois de l'arbre et de distribuer des arbres pour les citoyens. Décrire dans le communiqué la grandeur des arbres et sensibiliser les gens à ne pas les planter près de la ligne électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE INGENIERIE – MUNICIPALITÉ SAINT-BONAVENTURE;

2025.041

Considérant que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a signé une entente avec la municipalité de St-Félix-de-Kinsey et a engagé une ressource en ingénierie ;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure a manifesté son désir de signer une entente intermunicipale pour louer les services de notre ressource ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de service d'ingénierie avec la municipalité de St-Bonaventure ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 FQM – ACHAT REGROUPÉ FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE DEL:

2025.042

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM propose de préparer et lancer, au nom de la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et au nom de d'autres municipalités participantes, un appel d'offres visant la fourniture de luminaires DEL avec services connexes (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM sera le responsable de l'Appel d'offres et que, conséquemment, le règlement sur la gestion contractuelle de la FQM s'appliquera dans le cadre de ce processus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse désire participer à cet achat regroupé découlant de l'Appel d'offres, sujet aux termes et conditions contenus à l'Appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et confirme son adhésion, sujet aux termes et conditions contenus à l'Appel d'offres, à l'achat regroupé relatif à la fourniture de luminaires DEL avec services connexes visé à l'Appel d'offres;

QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et accepte que la FQM prépare les documents relatifs à l'Appel d'offres et soit responsable du processus, y compris de l'adjudication du contrat en découlant;

QUE si la FQM octroie un contrat aux termes du processus de l'Appel d'offres, la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec l'Adjudicataire ;

QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et reconnaît que la FQM recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, une redevance sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

QUE le Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant, ainsi qu'à transmettre à la FQM tout document ou information en vue de la préparation de l'Appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 COMITÉ INCENDIE:

Les membres du comité font un compte rendu.

9.2 FACTURES INCENDIE

9.2.1 FACTURE AU 31 JANVIER 2025 ;

2025.043

Considérant la facture incendie au 31 janvier 2025 au montant de 11 279.63\$;

- Dépense de la Paroisse à 100% (salaires pompiers, entraide, hydro 1/3 bureau, garage 1/2) 8 184.72 \$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 35.41%
(salaires pompiers, première ligne, câble, cauca, formation, administration,)
.....3 094.91\$
- Total facture :11 279.63\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement au montant de 11 279.63\$ pour la facture au 31 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2025.044

9.3 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL AN 12;

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'approuver le rapport annuel (an12) en sécurité incendie tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2025.045

9.4 FORMATION COURS DE SECOURISME;

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser la formation hybride de cours de secourisme par FIMUQ au coût de 4 200\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2025.046

9.5 APPEL D'OFFRE UNITÉ DE SERVICE INCENDIE ;

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton;

Considérant que les membres du conseil aimeraient que le devis soit révisé afin d'être plus général ;

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Pierre Côté et résolu d'attendre avant de lancer l'appel d'offre. De réviser le devis afin qu'il soit plus général et permettre à plus de fabricant de déposer une soumission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

10. VOIRIE ET URBANISME

10.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE – PROCÉDURE PLAN D'URBANISME:

*La date a été modifiée pour l'assemblée publique sera le 22 avril 2025, 19h30.
Un communiqué sera envoyé à la population pour les aviser.*

10.2 SUBVENTION DÉPUTÉ:

2025.047

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil réalise chaque année des investissements importants pour maintenir son réseau routier dans les meilleures conditions possibles ;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit affecter une part importante de son budget à la voirie locale (déneigement des rangs, nettoyage des fossés longitudinaux et des ponceaux, rapiéçage manuel et mécanisé de la chaussée, fauchage des abords de route, réparation de la signalisation et des glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc.) et qu'elle taxe ses contribuables pour être en mesure de leur offrir un réseau routier convenable tout en respectant leur capacité de payer;

Considérant que les sommes d'argent nécessaires à l'entretien de notre réseau sont de beaucoup supérieurs aux revenus de taxation que la municipalité peut y consacrer et que sans l'aide gouvernementale, par l'entremise de notre député monsieur Sébastien Schneeberger nous ne pourrions maintenir la qualité actuelle de notre réseau ;

Considérant que notre député, monsieur Sébastien Schneeberger, nous a toujours consenti une aide financière importante, toujours fort appréciée, mais insuffisante pour combler nos besoins en regard de la réfection, de l'entretien de nos rangs;

Considérant qu'on doit refaire le lignage de tous les rangs, recharger les accotements, asphalte plusieurs sections de rangs et procéder au nettoyer plusieurs fossés;

En conséquence, il est proposé Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander à notre député, monsieur Schneeberger, une aide financière d'un montant de 75 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour assurer l'intégrité des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 SOUMISSION RAPIÉÇAGE MANUEL:

2025.048

Considérant les demandes de prix fait pour du rapiéçage manuel suite l'appel d'offres sur invitation :

- | | |
|------------------------------|----------------|
| • COLAS : | pas déposé |
| • Pavage Veilleux Asphalte : | 356 \$ / tonne |
| • Smith Asphalte inc. : | 297 \$ / tonne |

Considérant qu'un estimé pour 30 tonnes a été demandé ;

Considérant que l'entreprise Smith Asphalte inc. a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Smith



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Asphalte inc., pour approximativement 30 tonnes, à 297 \$ la tonne, pour un montant total approximatif de 8 910 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2025.049

10.4 SOUMISSION FAUCHAGE:

Considérant l'appel d'offres par invitation fait aux entrepreneurs suivants pour deux (2) coupes complètes par année pour les 3 prochaines années (2025-2026-2027) :

- ML Entreprises : 80 364.00 \$
- 9253-4015 Québec inc. (Entreprises Bailey) 67 635.00 \$
- Les Entreprises Belle-Rose inc. 52 616.96 \$

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accorder le contrat aux Entreprises Belle-Rose inc. pour 3 ans (2025-2026-2027) au montant total de 52 616.96 \$, plus taxes, pour deux coupes complètes par année et payable comme suit :

- 17 040.72 \$, plus taxes en 2025,
- 17 489.16 \$, plus taxes, en 2026 et
- 18 087.08 \$, plus taxes, en 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2025.050

10.5 SOUMISSION LIGNAGE:

Considérant les soumissions reçues suite l'appel d'offres sur invitation :

- Marquage Traçage du Québec : 38 047.60\$
- Lignes Maska : 43 029.40\$
- Marquage LR : pas déposé

Considérant que l'entreprise Marquage Traçage du Québec a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences ;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Éric Allard et résolu d'octroyer le contrat de lignage de l'ensemble des rues et rangs de la municipalité à l'entreprise Marquage Traçage du Québec pour un montant de 38 047.60 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11. LOISIRS ;

11.1 COMITÉ LOISIRS ;

Compte rendu du comité bibliothèque

11.2 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE ;

Compte rendu du comité bibliothèque
5 avril

11.3 LA GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE ;

Les informations prises auprès de l'organisation :



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Nous devons d'avoir 5 km.
Ca peut être plusieurs 1 km ou 2 x 2.5 km.
On peut également se joindre à une autre municipalité, ce qui comptera comme un évènement et un montant de 2 000\$ sera remis pour l'évènement.

Des renseignements seront apporter au prochain conseil.

11.4 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CAMP DE JOUR AVEC LA VILLE E DRUMMOND :

2025.051

Considérant que les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers;

Considérant que l'inscription d'un enfant ayant des besoins particuliers ne peut être refusé sur la base de son handicap;

Considérant que les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins de l'enfant et qu'ils sont établis par le comité d'analyse formé des partenaires de la Ville de Drummondville;

Considérant que les parents des enfants avec accompagnement déboursent les mêmes frais pour le camp et les activités que ceux prévus pour un enfant n'ayant pas de besoins particuliers;

Considérant que la Ville de Drummondville débourse des frais supplémentaires aux centres communautaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnement pour les jeunes drummondvillois avec des besoins particuliers.

Sur proposition de Pierre Côté, appuyé de Karina Poudrier et il est résolu que la municipalité s'engage à payer au centre communautaire les frais d'accompagnement en camp de jour pour l'été 2025 pour tous les jeunes de sa municipalité ayant des besoins particuliers;

et

Que le maire Stéphane Dionne ainsi que la directrice générale Valérie Aubin soient autorisés à signer l'entente de camp de jour avec les centres communautaires et la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

13. VARIA :

Monsieur Kevin Benoit : nous n'avons pas d'endroit afin de pouvoir recevoir son projet.

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les questions portent principalement sur les sujets suivants :

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;

2025.052

Il est proposé par Maureen Landry de lever l'assemblée à 21h34.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière